

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 878f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Tests génétiques et assurances : des pistes de réflexion pour le Conseil de l'Europe

Strasbourg, 05.12.2007 – Le séminaire « Prédicativité, test génétiques et assurances », qui vient de s'achever à Strasbourg, a identifié des problèmes et suggéré des pistes de réflexion qui permettront au Comité directeur pour la Bioéthique (CDBI) de se prononcer sur la nécessité et la forme que devrait prendre un instrument juridique européen sur les tests génétiques dans le domaine de l'assurance.

Le séminaire a ouvert le débat avec les représentants des assureurs, qui ont indiqué qu'ils pouvaient suivre l'interdiction de réaliser des tests génétiques à des fins non médicales énoncée à l'article 12 de la Convention d'Oviedo. Reste cependant la question de l'utilisation, à des fins d'assurance, des résultats des tests génétiques réalisés à des fins de santé.

Parmi les questions soulevées :

- la nécessité d'une concertation et d'un dialogue entre les secteurs concernés – assureurs, réassureurs, professionnels de la santé, patients et consommateurs ;
- la couverture par les systèmes d'assurances publiques de la dépendance, dont l'aggravation est inévitable ;
- la légitimité et proportionnalité des examens médicaux prédictifs ;
- l'appréciation de la prédicativité, interprétation des tests concernant des maladies multifactorielles ;
- le rôle social de l'assurance commerciale et de la solidarité nationale ;

Le CDBI va entamer, sur la base des questions identifiées lors de ce séminaire et sur les principes de non-discrimination et de protection de la vie privée, sa réflexion en vue de la rédaction d'un nouvel instrument juridique européen.

[Lien vers le dossier Bioéthique](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.